

Stage de l'été 2019 – Conditions financières

- Cotisation Association 30€ (choristes non affiliés aux Voix d'Ile-de-France)

- Stage 220€

- Logement sur place, au couvent (par nuit et par personne, 8 nuitées)

Pension complète 55€ / 52€ (chambre individuelle / double)

Demi-pension 43€ / 40€ (chambre individuelle / double)

- Repas au couvent (pour les personnes logeant à l'extérieur)

Déjeuner 16€

Dîner 13,50€

Un chèque de 220€ (ou 250€) sera à renvoyer à l'association, en votre aimable bienveillance à l'ordre de « Les Voix d'Île-de-France » avec le talon d'inscription, à l'adresse suivante :

Danielle Legeay
Secrétariat des Voix d'Ile de France
7bis avenue du Général Leclerc
94140 Alfortville

Le règlement de la pension sera à effectuer sur place.

L'inscription au stage comprend les frais pédagogiques, l'assurance, les frais d'administration, le matériel musical, les partitions.

L'inscription au stage n'est pas remboursable, sauf cas de force majeure, dûment justifié par courrier au secrétariat des VIF.